



**OFB**  
OFFICE FRANÇAIS  
DE LA BIODIVERSITÉ



OBSERVATOIRE DES  
TORTUES MARINES  
MNHN-RTMAE-RTMMF-RTSPM



ASSOCIATION  
**Marineland**



**Estérel**  
**côte d'azur**  
AGGLOMÉRATION



**Cinquième ponte confirmée d'une tortue Caouanne pour la saison 2024 en Méditerranée Française continentale, sur une plage de Saint-Raphaël, quand 486 nids ont été enregistrés en Italie et 8 en Espagne.**



© Ville de Saint-Raphaël – Franck Cluzel

***Ce dimanche 11 Aout, une 5<sup>ème</sup> ponte de tortue Caouanne a été identifiée sur une plage d'Agay, commune de Saint-Raphaël, dans le Var. Les acteurs concernés se sont immédiatement mobilisés (réseau RTMMF, Ville de Saint-Raphaël, Esterel Côte d'Azur Agglomération, Association Emergence et Association Marineland) pour mettre en place le suivi et la protection du site.***

C'est à 4h30 du matin que deux promeneurs ont eu la chance d'observer une tortue marine *Caretta caretta* en train de monter sur le sable, cherchant manifestement un

endroit pour pondre. Ils ont alors immédiatement eu le bon réflexe de prévenir la Police Municipale de Saint-Raphaël.

Les policiers municipaux ont alors déployé la fiche réflexe à laquelle ils avaient été formés par les équipes d'Estérel Côte d'Azur Agglomération, aguéries depuis les épisodes de pontes à Saint Aygulf et Fréjus en 2016, 2020 et 2023.

Puis les différents acteurs ont été alertés en cascade, et la coordinatrice du RTMMF est venue confirmer la présence des œufs. En accord avec toutes les parties prenantes, la procédure décrite dans le guide d'intervention en cas de ponte a été déployée : mise en protection du site de ponte et mise en place des capteurs de températures.

Une tortue caouanne peut pondre de 4 à 6 fois par saison, et chacun des nids contient en moyenne 80 à 120 œufs, gros comme des balles de ping-pong. Cette ponte survient en fin de saison, son incubation pourrait donc durer au-delà des 50 jours habituels, selon les conditions météorologiques qui prévaudront sur cette plage abritée, mais très fréquentée.

C'est la toute première fois qu'une ponte de tortue marine est observée au sein du site Natura 2000 de l'Estérel sur l'Aire Marine Educative de la Baumette. Elle fait suite à 4 autres pontes déjà confirmées par le RTMMF à Hyères, Saint Cyprien, Agde et en Corse. D'autres tortues ont pu tromper la vigilance des équipes en pondant sans être repérées, les acteurs restent donc très attentifs autant aux traces de ponte qu'aux éventuelles émergences de tortillons !

Pour rappel, la réglementation française interdit toute perturbation intentionnelle (nuisance lumineuse, harcèlement...) de ces espèces protégées. Aussi, il est très important de respecter certaines règles en cas d'observation de pontes de tortues :

- Respecter une distance de 10 mètres pour ne pas la déranger
- Eteindre toutes les sources de lumières artificielles
- Ne pas photographier avec un flash
- Ne pas toucher les tortues ni les œufs.

Chaque observation compte ! Vous avez observé une trace de tortue marine sur le sable, vous avez observé une tortue marine en mer, participez au réseau de surveillance sur les plages de Méditerranée continentale en relayant vos informations au 06 16 86 26 86.

***A propos de l'Office français de la biodiversité (OFB)***

*Établissement public de l'État créé le 1er janvier 2020, l'Office français de la biodiversité est placé sous la tutelle des ministres chargés de l'environnement et de l'agriculture. Il a pour missions la surveillance, la préservation, la gestion et la restauration de la biodiversité terrestre, aquatique et marine, ainsi que la gestion équilibrée et durable de l'eau, dans l'Hexagone et les Outre-mer.*

*Il est chargé de développer la connaissance scientifique et technique des espèces, des milieux et de leurs usages, de surveiller et de contrôler les atteintes à l'environnement, de gérer des espaces protégés,*

*d'appuyer la mise en œuvre des politiques publiques, et de mobiliser l'ensemble de la société, acteurs socio-économiques comme citoyens.*

**A propos du Réseau Tortue Marine de Méditerranée Française (RTMMF)**

*Le RTMMF coorganise avec le Muséum national d'histoire naturelle responsable de l'Observatoire des tortues marines la formation des observateurs autorisés à intervenir sur les tortues marines fréquentant les eaux méditerranéennes françaises.*

*Avec ses partenaires scientifiques, institutionnels, associatifs ou organismes internationaux comme MedTurtle et l'IUCN, le RTMMF participe à l'amélioration de la connaissance et de la conservation des tortues marines. Les missions du RTMMF sont prolongées par les interventions des centres de soins du CestMed au Grau du Roi, du CRFS d'Antibes et de CARI en Corse, chargés de recueillir les tortues vivantes nécessitant des soins avant de les relâcher en mer lorsque leur état ne présente plus de risque pour leur survie.*

**A propos de l'Observatoire des Tortues Marines (OTM)**

*A propos de l'Observatoire des Tortues Marines (OTM) L'Observatoire des Tortues Marines (OTM) est un programme scientifique qui collecte toute observation sur les tortues marines fréquentant le littoral de France métropolitaine et de Saint Pierre et Miquelon, pour mieux les connaître et les protéger. L'OTM est structuré pour fournir les informations utiles aux politiques environnementales (Directive-Cadre Stratégie pour le Milieu Marin & Directive Habitats-Faune-Flore, conventions de conservation de la biodiversité et des mers régionales). Il est ainsi possible de surveiller l'évolution de l'état de conservation des tortues marines sur le territoire, et d'adapter les mesures à prendre pour les préserver. L'OTM est porté par le Muséum national d'histoire naturelle (MNHN/unité mixte de service PatriNat). Il est chargé par arrêté ministériel d'attribuer des dérogations aux observateurs du programme. En effet, les tortues marines sont toutes protégées, et toute intervention sur un spécimen, qu'il soit mort ou vivant, nécessite de détenir un permis (matérialisé par une carte verte, voir un exemplaire ici), dans le cadre de programmes justifiant d'un intérêt scientifique ou pour la conservation. Chaque observateur (appelé correspondant) doit signer une charte qui l'engage à respecter les termes du programme dans le cadre duquel il intervient.*

**A propos de l'Observatoire Marin d'Estérel Côte d'Azur Agglomération.**

*L'Observatoire Marin fait partie du service biodiversité de la Direction Environnement et Transitions d'Estérel Côte d'Azur Agglomération. Il représente une cellule de conseil et d'appui à caractère scientifique, technique et pédagogique et permet une gestion du milieu marin à l'échelle de l'agglomération. Il est intégré au réseau RTMMF et est habilité à intervenir sur les actions de gestion des tortues marines pour les 3 communes littorales de Saint-Raphaël, Fréjus et Roquebune-sur-Argens.*

Contact presse : Sidonie Catteau

[s.catteau@marineland](mailto:s.catteau@marineland)

06 16 86 26 86